



Travail non déclaré, à quoi ai je droit?

Par **vanessa17**, le **02/02/2010** à **15:08**

Bonjour, pendant deux années et demi j'ai travaillé au sein de deux boutiques. (rupture de contrat conventionnelle début novembre) deux boutiques appartenant à la même personne mais indépendantes l'une de l'autre. Dans la seconde boutique, j'aurais dû avoir un contrat de travail et les bulletins de salaire correspondant à cette boutique, hors ma patronne a tout regroupé sur le même bulletin. Je vous passe les détails sur le fait qu'elle ne m'a jamais payé aux bons taux horaires correspondant aux conventions collectives, dimanches payés à 20 % au lieu de 100%, bref, j'ai la réponse pour ces désagréments. (aucune convention sur le lieu de travail) aucune personne m'a dit que, comme pour la deuxième boutique je n'avais eu aucun contrat, et bien j'étais employé au noir, donc, j'ai déjà envoyé des recommandés à ma patronne avant les prud'hommes mais, cette personne m'a parlé que j'aurais droit, en plus de tout ce qu'elle me doit, à 6 mois de salaire vu que je n'étais pas déclarée. n'est-ce vrai?, merci.